

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt, le vingt-huit juillet à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-deux juillet deux mil vingt, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

Étaient présents : Mmes CARRE Béatrice, DROVAL Annick, GUERINEL Pierrette, PLANTIS Magali, VIVIEN Sandrine, MM COSSONNIERE Alain, DEROUSSEAU Olivier, GASNIER Lucien, HARDOUIN Michel, LESGENT Laurent, LEUDIERE Cyrille et MONNIER Christophe.

Étaient absentes : Mmes HUET Claire, PANEL Stéphanie et OUDET Stéphanie.

Madame HUET Claire donne pouvoir à Monsieur LEUDIERE Cyrille.

Madame PANEL Stéphanie donne pouvoir à Madame DROVAL Annick.

Monsieur GASNIER Lucien est désigné secrétaire de séance.

N°50/2020 : Cantine municipale – Choix de l'entreprise en charge de la fourniture des repas et tarification du repas.

Dans le cadre de la livraison des repas en liaison froide de la cantine municipale, M. LEUDIERE Cyrille, adjoint aux affaires scolaires, indique que le contrat qui lie la commune à la société Convivio-RCO de BEDEE a pour échéance la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Dans cette perspective, une mise en concurrence a été réalisée auprès de deux sociétés. Aussi, il appelle les membres du conseil à réfléchir sur le choix du prestataire à la rentrée scolaire prochaine.

M. le Maire indique que les prix actuellement pratiqués par l'entreprise Convivio-RCO sont de 2,26 € HT pour un repas enfant et 2,84 € HT pour un repas adulte

Une consultation a donc été menée auprès des sociétés Convivio-RCO de BEDEE (35) et de RESTORIA d'ANGERS (49).

Les tarifs proposés, pour la rentrée 2020/2021, sont les suivants :

- ↳ Convivio-RCO : Repas adulte : 2,84 € HT, soit 2,9662 € TTC
Repas enfant : 2,26 € HT, soit 2,3843 € TTC
- ↳ RESTORIA : Repas adulte : 3,24 € HT, soit 3,42 € TTC
Repas enfant : 2,82 HT, soit 2,98 € TTC

Les membres de la commission cantine ont examiné les propositions faites et se positionnent pour l'entreprise RESTORIA d'ANGERS.

Toutefois, M. le Maire rappelle que le choix final appartient au conseil municipal.

Par ailleurs, M. le Maire suggère que soit débattue, en même temps, la question des tarifs applicables à la rentrée scolaire prochaine à la cantine municipale tant pour les enfants que pour les adultes souhaitant s'y rendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la signature d'une convention avec l'entreprise RESTORIA d'ANGERS pour la fourniture des repas à la cantine municipale aux tarifs précités,
- DÉCIDE d'augmenter, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, les tarifs pratiqués auprès des bénéficiaires, à savoir 3,30 € pour un repas enfant et 4,70 € pour un repas adulte,
- CHARGE M. le Maire de signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs et comptables en lien à cette affaire.

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,
Michel HARDOUIN.

